

République Française

Département
Aveyron

Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARVIEU**

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt le vingt-quatre juin, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle de la mairie, en séance ordinaire.

Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En raison de la situation sanitaire actuelle, la séance est à huis-clos.

Etaient présents : Mmes Gislaine ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Audrey CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Rodolphe ALBOUY, Jean-Marie ALMES, Joël BARTHES, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSSETTES, René VERGELY.

Absent : Vincent BENOIT donne procuration à Guy LACAN

Mme Marie-Paule BLANCHYS a été élue secrétaire de séance.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget Principal. Il rappelle le résultat constaté sur le Compte Administratif 2019 :

-	Excédent de fonctionnement (2019)	133 562.26 €
-	Excédent antérieur reporté (2018)	90 556.86 €
-	Résultat à affecter :	224 119.12 €
-	Déficit d'investissement :	72 354.63 €
-	Solde excédentaire des restes à réaliser	47 342.09 €

Monsieur le Maire propose d'affecter

-	au compte 002	199 106.58 €
-	au compte 1068	25 012.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE et AUTORISE l'affectation du résultat 2019 ci-dessus, au budget principal 2020 de la commune.

**VOTE DES TAUX DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES
POUR 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que jusqu'en 2019, il était procédé au vote des taux de trois taxes : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).
A compter de 2020, vu la suppression de la taxe d'habitation, le vote ne portera que sur deux taxes : taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux des 2 taxes locales, appliqués en 2019 :

-	Taxe foncière (bâti) :	10.07 %
---	------------------------	---------

- Taxe foncière (non bâti) : 78.90 %

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de maintenir les taux précités ci-dessus.

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE
DU BUDGET PRINCIPAL 2020 AU BUDGET BOUCHERIE 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de moins de 3000 habitants ont la possibilité de verser une subvention d'équilibre aux budgets annexes.

Considérant que le budget boucherie ne dispose pas de recettes suffisantes pour permettre un équilibre réel de celui-ci, dû au soutien porté au nouveau locataire de la boucherie, et à la charge d'emprunt réalisé lors de la réalisation de la boucherie, monsieur le maire informe l'assemblée que le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 2 269.13 s'impose.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal 2020 vers le budget annexe Boucherie 2020 d'un montant de 2 269.13 €,

DONNE TOUS POUVOIRS à monsieur le maire pour mettre la présente délibération en application.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances. Monsieur le Trésorier Principal présente la section de fonctionnement par chapitre et la section d'investissement par opération d'équipement.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	1 043 254.58	844 148.00
Résultat reporté (C/002)		199 106.58
Total Section de Fonctionnement	1 043 254.58	1 043 254.58
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	1 790 178.34	1 815 190.88
Restes à réaliser de l'exercice précédent	119 590.13	166 932.22
Solde d'exécution reporté (C/001)	72 354.63	
Total Section d'Investissement	1 982 123.10	1 982 123.10

(Extrait du budget principal 2020, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le Budget Principal 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET STATION SERVICE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget Station-Service. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2019 :

- Excédent de fonctionnement (2019)	919.75 €
- Excédent de fonctionnement reporté (2018)	6 423.68 €
- Résultat à affecter	7 343.43 €
- Excédent d'investissement	7 929.00 €

Monsieur le Maire propose de reporter au Compte 002, la somme de 7 343.43 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE et AUTORISE l'affectation du résultat 2019 ci-dessus, au budget Station-Service 2020 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET STATION SERVICE 2020

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances. Monsieur le Trésorier Municipal présente le document.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	528 735.43	521 392.00
Résultat reporté (C/002)		7 343.43
Total Section de Fonctionnement	528 735.43	528 735.43
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	26 682.00	25 831.94
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution reporté (C/001)		7 929.00
Total Section d'Investissement	26 682.00	33 760.94

(Extrait du budget station-service 2020 document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le Budget Station-Service 2020

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET GARAGE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget annexe Garage. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2019 :

- Excédent de fonctionnement (2019)	5 733.76 €
- Excédent antérieur reporté (2018)	3 732.21 €
- Résultat à affecter	9 465.97 €
- Déficit d'investissement :	3 822.95 €

Monsieur le Maire propose d'affecter

- au Compte 1068 la somme de 3 822.95 €,
- au Compte 002 la somme de 5 643.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE et AUTORISE, l'affectation du résultat 2019 ci-dessus, au budget Garage 2020 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET GARAGE 2020

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances.
Monsieur le Trésorier Municipal présente le document.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	12 595.02	6 952.00
Résultat reporté (C/002)		5 643.02
Total Section de Fonctionnement	12 595.02	12 595.02
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	3 935.00	7 757.95
Solde d'exécution reporté (C/001)	3 822.95	
Total Section d'Investissement	7 757.95	7 757.95

(Extrait du budget annexe Garage 2020, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE le budget annexe Garage 2020

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET BOUCHERIE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du Budget Boucherie. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2019 :

- Excédent de fonctionnement (2019)	6 680.72 €
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2018)	0.00 €
- Résultat à affecter	6 680.72 €
- Déficit d'investissement	8 392.85 €

Monsieur le Maire propose d'affecter
- au Compte 1068 la somme de 6 680.72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le report du résultat de 2019 précité, sur le Budget Boucherie 2020.

EQUIPEMENT BOUCHERIE

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 29 mai dernier, concernant le changement de preneur du bail de la boucherie d'Arviu. Monsieur Joris MARCILLAC exerce son activité en son propre nom depuis le 1^{er} juin 2020, en remplacement de monsieur Léo VIODÉ.

Il indique que l'équipement (propriété de la commune,) avait été acheté par Monsieur Léo VIODÉ pour un montant de 55€ HT par mois, sur une durée de 24 mois, courant jusqu'au mois de novembre 2020.

Monsieur Joris MARCILLAC ayant racheté ce matériel à monsieur Léo VIODÉ, monsieur le maire propose (compte tenu de la situation sanitaire actuelle et pour accompagner ce nouveau commerçant), de ne pas mettre en recouvrement les dernières échéances dues.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de ne pas mettre en recouvrement les échéances précitées (du mois de juin au mois de novembre 2020),
AUTORISE monsieur le maire à effectuer les démarches afférentes à la présente décision.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET BOUCHERIE 2020

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances.
Monsieur le Trésorier Municipal présente le document.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	9 146.13	9146.13
Résultat reporté (C/002)		
Total Section de Fonctionnement	9 146.13	9 146.13
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	7 050.00	15 442.85
Solde d'exécution reporté (C/001)	8 392.85	
Total Section d'Investissement	15 442.85	15 442.85

(Extrait du budget annexe Boucherie 2020, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget annexe Boucherie 2020

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget Assainissement. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2019 :

- Déficit de fonctionnement (2019)	3 458.67 €
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2018)	5 563.41 €
- Résultat à affecter	2 104.74 €
- Excédent d'investissement :	71 197.49 €

Monsieur le Maire propose de reporter
au Compte 002, en recettes de fonctionnement, la somme de 2 104.74 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE le report du résultat de 2019 précité, sur le Budget Assainissement 2020.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances.
Monsieur le Trésorier Municipal présente le document.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	41 357.74	39 253.00
Résultat reporté (C/002)		2 104.74
Total Section de Fonctionnement	41 357.74	41 357.74
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	6 216.00	24 758.00
Solde d'exécution reporté (C/001)		71 197.49
Total Section d'Investissement	6 216.00	95 955.49

(Extrait du budget annexe M49 Assainissement 2020, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget Assainissement 2020

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « Photovoltaïque ». Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2019 :

- Déficit de fonctionnement (2019)	11 332.37 €
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2018)	3 477.25 €
- Déficit à reporter	7 855.12 €
- Excédent d'investissement	14 354.15 €

Monsieur le Maire propose d'affecter au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté la somme de 7 855.12 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le report du résultat de 2019, sur le budget lotissement Photovoltaïque 2020.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2020

Monsieur le maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances.

Monsieur le Trésorier Municipal présente le document.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	11 240.00	19 095.12
Résultat reporté (C/002)	7 855.12	
Total Section de Fonctionnement	19 095.12	19 095.12
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	22 388.15	8 034.00
Solde d'exécution reporté (C/001)		14 354.15
Total section d'investissement	22 388.15	22 388.15

(Extrait du budget station-service 2020, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE le Budget Photovoltaïque 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « Le Clos ». Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2019 :

-	Excédent de fonctionnement (2019)	0.00 €
-	Excédent antérieur reporté (2018)	1 163.50 €
-	Excédent à reporter	1 163.50 €
-	Excédent d'investissement :	665.29 €

Monsieur le Maire propose d'affecter au compte 002 Excédent reporté de fonctionnement la somme de 1 163.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le report du résultat de 2019, sur le budget lotissement Le Clos 2020.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS 2020

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances.
Monsieur le Trésorier Municipal présente le document.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	203 124.19	201 960.69
Résultat reporté (C/002)		1 163.50
Total Section de Fonctionnement	203 124.19	203 124.19
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	203 787.48	203 122.19
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution reporté (C/001)		665.29
Total Section d'Investissement	203 787.48	203 787.48

(Extrait du budget annexe Lotissement Le Clos 2020, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE le budget Lotissement Le Clos 2020.

CONVENTION D'ANALYSES AVEYRON LABO / COMMUNE D'ARVIEU STATION D'EPURATION D'ARVIEU

Monsieur le maire expose à l'assemblée que :

- dans le cadre du nouvel arrêté de 21 juillet 2015, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations, ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et leur efficacité,

- dans le cadre du récépissé de déclaration de la station d'Arvieu (dossier n°12-2010-00270 du 02 mars 2011),

il convient d'établir une convention avec « Aveyron Labo » afin de pouvoir effectuer le bilan 24 heures de la station d'épuration d'Arvieu. La convention est valable un an, à compter de la réception par le laboratoire, et elle peut être reconduite par période de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Oùï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention proposé,

DECIDE de conventionner avec Aveyron Labo, pour l'affaire citée ci-dessus,

AUTORISE monsieur à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à celle-ci.

<p style="text-align: center;">GESTION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF CONVENTION AVEYRON INGENIERIE /COMMUNE D'ARVIEU</p>

Monsieur le maire indique à l'assemblée que l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif est réalisée par Aveyron Ingénierie. Cette mission permet notamment le diagnostic et le suivi des systèmes d'assainissement collectifs d'Arvieu et de Caplongue.

Monsieur le Maire présente la convention partenariale que nous propose de signer Aveyron Ingénierie pour permettre de poursuivre cette assistance technique. La convention prendra effet au 01/01/2020 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Oùï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention concernant la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, à signer avec Aveyron Ingénierie,

AUTORISE monsieur le maire à signer ce document et à mettre en œuvre les démarches concernant cette affaire.

<p style="text-align: center;">ACTIVITE PEDALOS PLAGE D'ARVIEU-PARELOUP MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS</p>

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que l'association AQUA'GAMES domiciliée à Garibal - Mouret, demande la mise à disposition de bâtiments pour lui permettre d'exercer son activité de location de pédalos et de canoës :

- un bureau situé dans le bâtiment de la plage pour la gestion des réservations,
- le petit local situé près du quai d'embarcation afin de stocker les pédalos.

Oùï l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE de mettre à disposition de l'association AQUA'GAMES, le bureau situé dans le bâtiment de la plage, et le petit local situé près du quai d'embarcation, à compter du 25 juin 2020 jusqu'au 15 septembre 2020,

FIXE le montant du loyer annuel à 100 € pour le bureau, et à 300 € pour le bâtiment de stockage,

AUTORISE monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- **CCAS**, Marie-Paule BLANCHYS informe l'assemblée que la première réunion du CCAS aura lieu le 8 juillet à 20h30 à la mairie. Elle cite les membres « non-élus » du CCAS désignés par arrêté municipal : Laurence VERGNES, Marie-Jeanne SARRET, Elisabeth BONNAFOUS et Jeannine TERRAL.
- **Distribution des sacs poubelle** prévue pour le mercredi 1^{er} juillet 9h-12h au Gazet. René VERGELY, Marie-Paule BLANCHYS et Hélène BOUNHOL assureront la distribution.
- **Echanges amiables** : Guy LACAN indique qu'un courrier d'information a été envoyé par la communauté de communes. A la demande de Joël BARTHES et de Jean-Luc GINESTE, il convient de le faire suivre pour information à la commission Agriculture.
- **Plage :**
 - 1- La plage sera surveillée du 6 juillet au 23 août.
 - 2- Les maîtres-nageurs seront les mêmes que l'an passé. Il est précisé que la mise en place des bassins et du ponton se fera ce même jour, en présence de René VERGELY.
 - 3- Les mesures Covid à mettre en place seront examinées (sens de circulation, autre..)
- **Ecole** : Anne-Lise CASTELBOU, suite à la réunion du conseil d'école, informe l'assemblée :
 - Stéphane FOURCADIER fera des mise-à-jour sur les ordinateurs de l'école pendant les vacances d'été.
 - Des petits travaux seraient à prévoir :
 - Les sanitaires intérieurs et extérieurs sont à vérifier (bruits, écoulement..).
 - La peinture s'écaille dans les couloirs, le brise-vue des HLM est abîmé.
 - Les professeurs souhaitent récupérer un petit meuble pour le rangement du matériel d'art plastique du couloir (voir à la MPE ?).
 - Le préau est très glissant (béton lissé).
 - Anne-Lise propose de réfléchir à l'installation d'un rail pour vélo.
- **Information PLUi**, Guy LACAN indique qu'afin de finaliser les échanges de la première rencontre du 17 juin avec le bureau d'étude Octé'ha, une seconde réunion est programmée pour le jeudi 2 juillet matin.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h15.